

Evaluation des publics... ... Recherche-Action PREVA Avançons... Sous condition !

En juillet 2016, près de 2 ans après le lancement du projet, le rapport « bilan » de la recherche-action (PREVA) sur les outils d'évaluation initiale des personnes placées sous-main de justice a été remis à la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Il y a un peu plus de deux semaines, une première réunion d'échanges a été organisée entre la Direction projet SPIP, les organisations professionnelles siégeant au Comité technique SPIP, et des membres de l'équipe de recherche via visio-conférence.

Nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion avant de communiquer : pour étudier au mieux un document particulièrement riche en informations ; pour construire une position aussi solide que possible via un échange soutenu au sein de notre commission administrative nationale ; parce que nous avons pleinement conscience que nous arrivons à un nouveau carrefour en matière de consolidation de la méthodologie d'intervention des SPIP.

La recherche-action se structure en deux phases :

- l'expérimentation de 6 outils, dont un seul outil actuariel, d'octobre 2014 à mars 2015, période ponctuée par un bilan intermédiaire.
- Puis une phase d'étude de la perception de l'évaluation par les PSMJ, d'évaluation de la démarche et de construction d'un plan de formation qui s'est étendu de février à juin 2016.

Printemps 2014 :

Sur commande de Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice, la DAP lance un appel à projet de recherche sur « l'évaluation initiale des personnes placées sous-main de justice – L'expérimentation de nouveaux outils dans le contexte pénitentiaire français ».

La DAP rappelle le caractère déterminant de la phase d'évaluation dans la mise en œuvre du principe de l'individualisation des modalités d'exécution de la peine. Elle s'appuie pour ce faire sur les textes nationaux, sur la préconisation 66 des règles européennes relative à la probation, ainsi que sur les recommandations du jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, lequel pointe l'absence d'instruments et de méthodes fiables et rigoureuses sur notre territoire.

L'équipe de recherche est choisie en août 2014 : elle s'articule autour de plusieurs chercheurs et universitaires de l'Université de Rennes 2 et de l'Université de Montréal.

6 services sont retenus, officiellement sur la base du « volontariat », sur 2 DISP : les SPIP de Paris, du Val-d'Oise et des Yvelines pour la DISP de Paris ; ceux de Corrèze, de Charente et des Landes pour la DISP de Bordeaux.

Les postulats de départ

Trois « postulats » de départ ont été posés au lancement de la recherche-action. Ces postulats, le SNEPAP-FSU les partage sans réserve. Ils sont, entre autres, les conditions de notre adhésion au déploiement de nouveaux outils professionnels de ce type.

1° Consolider le processus d'évaluation en utilisant les **pratiques professionnelles déjà existantes associées à des instruments d'évaluation** assis sur la méthodologie « RBR ».

2° Des outils qui ne sont que des **aides à l'évaluation**, qui **ne remplacent pas le jugement professionnel qu'ils viennent structurer**.

3° L'importance de la participation de la personne sous-main de justice, **l'attention portée à l'alliance de travail**.



Méthodologie

Le retour des personnels engagés dans la recherche-action s'est fait autour de deux temps :

- ⇒ des « **focus groupes** », temps d'échanges collectifs sur l'accueil et l'appropriation des instruments, au sein de chaque service ;
- ⇒ des « **carnets de bord** », retours individuels écrits et anonymes pour chaque agent.

Les objectifs de la recherche

- Etudier l'**accueil et l'appropriation** des outils par les professionnels
- S'assurer de la **pertinence** et de la **transposabilité** des outils en France
- Analyser les **rapports inter-juges** (Comparer l'évaluation réalisée par 2 agents; échantillon de 50 PSMJ évaluées par deux professionnels sur la base du Guide Info + 2 des outils préconisés. Le premier professionnel réalise les échanges avec les PSMJ ; l'autre évalue en écoutant les enregistrements audio des entretiens. Chacun remplit les outils de son côté, sans échange préalable).
- Examiner l'**alliance de travail avec les PSMJ**
- Nourrir la réflexion autour des **plans de formation**

Les préconisations du groupe de recherche

Le groupe de recherche, s'il acte que les avis sont partagés, relève une évolution positive des positionnements, et considère que l'implantation d'outils RBR est possible. Il attire néanmoins l'attention sur la nécessité de comprendre et de partager la démarche d'évaluation, à défaut de quoi la démarche sera mise en échec. Il préconise le recours à plusieurs outils pour éviter de focaliser sur le risque.

- ◆ Formation initiale aux outils plus longue et plus soutenue
- ◆ Renforcer la formation initiale sur les aspects psychologiques et sur les techniques d'entretien
- ◆ Formation initiale : plus de cas pratiques (dossiers, expérimentations)
- ◆ Formateurs présents sur place en parallèle d'un forum d'échanges
- ◆ Un outil de priorisation (orienté sur les seuls facteurs de risque statiques) en attendant que la pression redescende sur la charge de travail
- ◆ Ne pas chercher à implanter les 6 outils simultanément ; recentrer le projet autour de 2 ou 3 outils (LSC-MI, IREC et FACILES-RX Auto).

Et avant cela, travailler la terminologie du LSC-MI + un manuel pour l'IREC + simplifier le vocabulaire du FACILES-RX Auto.

- ◆ Améliorer le recensement et la transmission d'informations sur les PSMJ à même de rendre possible l'utilisation des outils (sous-entendu : la transmission des éléments du dossier des personnes suivies, par les services juridictionnels est encore trop aléatoire)
- ◆ Travailler les techniques/outils d'accompagnement
- ◆ Former les directeurs aux outils
- ◆ Sensibiliser magistrats et directeurs d'établissements
- ◆ Collaboration avec les psychologues et les psychiatres

Le plan potentiel de déploiement : formation de l'ensemble des services sur une année, puis utilisation et appropriation de(s) outil(s) sur 3 ans.

Les 6 outils expérimentés—Qualifiés par l'équipe recherche de “complémentaires, ni exclusifs ni concurrents”

<p>Le Guide Info Guide d'investigation forensique</p>	<p>Cet outil ne produit pas de résultat chiffrable ; il est un simple support d'entretien et d'investigation qui s'attache à questionner 6 à 8 domaines du parcours de vie. Il a été construit par des professionnels français (CPIP, psychologues, magistrats etc) dans le cadre d'une recherche-action du GIP Mission de recherche droit et justice.</p>	<p>Les personnels qui l'ont utilisé apprécient l'approche globale et évolutive du parcours; mais cet outil, alors que son utilisation systématique était requise, a très peu été utilisé. Les critiques négatives qui émergent : instrument fastidieux, items redondants, outil peu ergonomique et parfois inadapté.</p>
<p>Le LS-CMI Inventaire de niveaux de service et des gestions des cas</p>	<p>Outil le plus utilisé pour l'évaluation des PPSMJ dans le monde. Caractère générique. 11 sous-sections. Il est coté à la suite de la lecture du dossier et d'un ou deux entretiens semi-structurés. 43 items qui mesurent 8 dimensions associées au comportement délinquant : - Les antécédents criminels (8 items) - L'éducation et l'emploi (9 items) - Famille et couple (4 items) - Loisirs et activités récréatives (2 items) - Fréquentations (4 items) - Problèmes alcools et drogues (8 items) - Attitudes et orientations pro-criminelles (4 items) - Type de comportement antisocial (4 items)</p> <p>11 sous-sections documentent le risque, les facteurs de protection, besoins, la réceptivité.</p>	<p>Le LS-CMI est arrivé en tête des manipulations par les personnels, et en troisième position en retours positifs (42 %).</p> <p>Points positifs qui ont émergé: facile d'utilisation; permet d'aborder des sphères qui ne l'étaient pas, de prendre du recul sur les difficultés de la personne, de structurer le jugement.</p> <p>Volet plus négatif : des items inadapté au contexte français. Nécessité de reformulation et/ou d'adaptation</p>
<p>Le FACILES-RX Inventaire des besoins d'intervention</p> <p>Pour « Famille, Attitudes, Consommation, Impulsivité, Loisirs, Emotions, Scolarité, Réseau social, Scolarité ».</p>	<p>Libre de droit, cet outil cible les besoins de la personne.</p> <p>Grandes dimensions questionnées : Situation familiale/pratiques parentales ; Attitudes et comportements envers autrui ; consommation de substances ; Impulsivité cognitive ou comportementale ; Loisirs et temps libre ; Humeurs et émotions ; Situation scolaire ou d'emploi ; Relations avec les pairs ; Sexualité.</p>	<p>Le Faciles-RX est arrivé au 2nd rang des manipulations. S'il a été qualifié de complet, il est aussi pointé comme chronophage.</p> <p>Autres points négatifs relevés : des questions complexes, notions théoriques pas toujours maîtrisées (démarche motivationnelle), nécessité de retravailler des items, les questions, le guide d'entretien, un guide sur l'outil en lui-même.</p>
<p>Le FACILES-RX Auto Instrument d'auto-évaluation pour et par les PSMJ</p>	<p>Grille du FACILES-RX simplifiée, document rempli par la personnes sous-main de justice.</p>	<p>En tête sur les commentaires positifs (48 %)</p> <p>Outil qualifié de simple et pertinent, valorisant pour la personne placées sous-main de justice, caractère dynamique de l'échange et motivant.</p>
<p>Le SAPROF Evaluation structurée des besoins de protection</p>	<p>Outil structurant le jugement clinique qui évalue les facteurs de protection contre la violence et la récidive. 3 grandes familles de facteur : – Les facteurs internes (ex empathie et maîtrise de soi) – Les facteurs liés à la motivation (ex des loisirs et de la gestion du budget) – Les facteurs externes (ex des réseaux sociaux et des relations affectives)</p>	<p>Les personnels semblent avoir apprécié la mise en exergue de champs rarement explorés, qui viennent pondérer le reste de l'évaluation. Mais l'outil arrive au dernier rang des commentaires positifs. Outil compliqué à manier, long d'utilisation. Pas de réelle plus-value pour une partie des personnels</p>
<p>L'IREC Inventaire des indices de réceptivité</p>	<p>Axé sur la réceptivité de la PSMJ, cet outil cible notamment la compréhension et prise de conscience des problèmes ; l'expression verbale d'un besoin d'aide ; la définition d'objectifs réalistes ; le sentiment d'efficacité personnelle, les attentes positives par rapport au plan d'intervention etc.</p>	<p>2nd rang des commentaires positifs</p> <p>Si les personnels relèvent un Intérêt pour une démarche qui se centre davantage sur les ressources que sur les risques, ils pointent son caractère chronophage</p>

Des réserves, des interrogations... et des points positifs :

Réserves et interrogations...

La lecture du rapport soulève un certain nombre d'interrogations et de réserves, au premier rang desquelles **un nombre de manipulations des outils qui apparaît en deça des objectifs initiaux, et un taux de retour des personnels impliqués qui n'est pas totalement satisfaisant**. 70 % des près de 230 CPIP et DPIP formés ont participé aux « focus groupes », les temps d'échanges collectifs. Taux de participation dont on peut néanmoins penser qu'il n'a rien d'anormal si l'on tient compte du fait qu'une seule demi-journée (c'est peu) était prévue par agent (certains services se sont organisés en plusieurs groupes). Le questionnement est en revanche plus prégnant pour ce qui concerne les « carnets de bords », ces retours écrits et individuels ; seuls 91 carnets ont été retournés, pour plus de 200 agents impliqués. S'il faut relativiser ce dernier constat, des carnets ayant été remplis de manière collective, **la conjugaison de ces deux éléments fragilise l'évaluation de l'accueil et de l'appropriation des outils par les agents**.

Il n'y a eu assez de participants pour évaluer la fidélité inter-juges que pour trois des six outils : le LS-CMI, l'IREC et le SAPROF. C'est à mettre en lien avec le nombre de manipulations, moins élevé qu'attendu.

Sur le fond, nombre de personnels pointent une **difficulté inhérente à l'adaptation, à la formulation des items, à la forme des outils**. C'est naturellement l'un des objets de cette recherche-action, et le groupe de recherche en a tiré, nous le verrons, les conclusions qui s'imposent. Les principales difficultés ayant émergé sont à mettre en lien avec l'absence de bases théoriques suffisantes, à des **temps de formation trop courts** (les deux points sont en partie liés), à **l'insuffisante présence des chercheurs**, ou à un **besoin non satisfait de multiplier les groupes de travail et de réflexion au cours de l'expérience**. Des biais ont été constatés dans le choix et le recours aux outils (avec des personnels qui choisissent en fonction du temps d'utilisation et de la disponibilité notamment).

Éléments positifs

La tension supposée sur l'identité professionnelle de la filière insertion et probation quant à l'utilisation de nouveaux outils aurait pu faire croire, en tout cas pour les observateurs extérieurs, à un rejet massif de ce type

d'expérience. **Le premier constat qui s'impose : c'est qu'il n'en a rien été. Certes, pas question d'un enthousiasme délirant dans cette expérimentation**. Les taux de retour positif questionnent à cet égard. Un certain nombre de difficultés sont partagées. Le groupe recherche définit lui-même trois groupes au sein des acteurs : les collègues réfractaires, les collègues sceptiques mais intéressés pour creuser la méthode, les convaincus. Un vif intérêt pour une « **méthodologie inspirante** » est ainsi relevé. L'opportunité de **creuser de nouvelles questions** en entretien est appréciée. Et, si ce facteur doit être pris en compte, il serait erroné de penser que les carences en ressources humaines et la charge de travail induite sont les seules explications à l'absence d'investigation de certains champs par les personnels.

Cette **volonté de questionner et de se questionner, et l'absence de rejet de principe et généralisé par idéologie**, le SNEPAP-FSU en était convaincu. Il suffisait, depuis quelques années, d'écouter les échanges, d'observer les tentatives d'explorations sur les terrains. Croire que le rejet de l'expérience DAVC, largement partagé, reposait sur des motifs identiques au sein de la profession serait une erreur. Les personnels sont prêts à avancer sur ces questions. **A condition qu'un certain nombre de garanties soient données, et que la démarche soit cohérente**.

Le SNEPAP-FSU constate par ailleurs que **l'alliance de travail avec les personnes placées sous-main de justice n'est pas affectée**. Certes, il convient de relativiser immédiatement cette affirmation, et le groupe recherche le fait lui-même : **cette étude s'est inscrite dans une durée relativement courte**. Mais elle suffit à **déconstruire certaines appréhensions relatives à la rupture de la relation avec les personnes accompagnées, à leur mise à distance par le fait d'inscrire des personnes dans des cases**. Nous relevons d'ailleurs le vif attrait des personnes concernées pour certains outils, comme le FACILES-RX Auto (auto-évaluation). Les données recueillies dans le cadre de cette étude de l'alliance de travail sont particulièrement intéressantes, indépendamment de tout débat sur l'utilisation de ces outils d'évaluation, pour avoir une photographie aussi proche de la réalité que possible **de ce que les PSMJ perçoivent des CPIP**.

Une démarche insuffisamment accompagnée et portée par l'administration

Pour le SNEPAP-FSU, un certain nombre d'explications viennent répondre aux points d'interrogations et de réserves soulevés ci-dessus. Et **elles ne mettent en cause ni l'équipe de recherche, ni le fond de la démarche, ni les personnels engagés dans l'expérimentation.**

La première, et finalement la principale explication prendra une forme interrogative : **la Direction de l'Administration Pénitentiaire a-t-elle véritablement porté ce projet en offrant toutes les conditions de sa réussite ?** Alors que Ministère et chancellerie dégagent des centaines de milliers d'euros, tous les mois ou presque, pour des initiatives douteuses et de courte vue sur la prise en charge de la problématique « radicalisation violente », elle n'a investi que 60 000 € dans une recherche-action de deux années, qui pourrait **conditionner la plus grande efficacité de l'évaluation et de la construction de plan d'intervention pertinents pour l'ENSEMBLE de la population pénale pour plusieurs décennies.**

« La Direction de l'Administration Pénitentiaire a-t-elle véritablement porté ce projet en lui offrant toutes les conditions de sa réussite ? »

Peu de moyens pour l'équipe de recherche alors que les personnels l'ont tous souligné, temps de formation, d'accompagnement et d'échanges leur ont cruellement manqué. Le groupe recherche lui-même a pointé la difficulté quant à l'appréciation de la fidélité inter-juges peu satisfaisante sur deux outils.

Les moyens matériels, mais aussi le temps : nombre de collègues ont critiqué l'étroitesse du délai, trop rapide. A peine arrivaient-ils à percevoir les enjeux, l'intérêt, à s'appropriier les outils et la procédure qu'il fallait retourner les résultats.

Le contexte lié aux carences en ressources humaine et à la charge de travail induite ont évidemment pesé, et il est rapidement apparu, et le rapport le relève, qu'il a eu un effet démobilisateur sur une partie des personnels. Ce qui nous permet de questionner le choix des sites expérimentateurs. Il était convenu, dès le départ, que la démarche s'inscrirait sur le principe du volontariat... Démarche non respectée, alors que nous savons que certains sites étaient plus disposés.

Le projet n'a pas été porté par l'institution comme il l'aurait dû. Les échanges que nous avons pu avoir avec certains collègues traduisent à cet égard une véritable frustration.

Et maintenant ?

Toute expérience renferme des éléments négatifs et positifs. Mais **toute expérience nous aide à progresser.** Pour le SNEPAP-FSU, il n'est pas question de s'arrêter là. L'évaluation est déterminante dans le processus de suivi. C'est elle qui **conditionne l'élaboration d'un plan d'intervention adapté et cohérent**, et qui donne toute sa force au principe de l'**individualisation**. Après trois années de frémissement dans nos questionnements, d'émulation née d'une plus grande circulation des connaissances, nous avons aujourd'hui la possibilité de franchir un cap. De renforcer nos méthodes d'intervention, de consolider ce que notre profession construit patiemment depuis plusieurs décennies. Nous avons la possibilité, mais surtout le devoir d'adapter la nature et l'intensité de nos plans de suivi. Parce qu'il n'est plus possible de décliner des suivis standards qui ne s'inscrivent pas au plus près des spécificités de chaque situation, **ou, plus grave, de sur-évaluer l'intensité d'un suivi pour des personnes pour lesquelles le risque de récidive est limité.** C'est pour cela que ces outils structurant le jugement professionnel sont construits. Cette tendance à l'auto-censure des professionnels dans l'ajustement de l'intensité a été pointée par cette recherche. La consolidation de la démarche d'évaluation doit nous permettre d'en sortir. Elle doit nous permettre de renforcer la crédibilité de nos choix auprès de nos interlocuteurs, au premier rang desquels les magistrats mandants.

Mais **il serait problématique de se focaliser sur la seule question du recours ou non à tel ou tel outil d'évaluation.**

Les enjeux sont ailleurs : quelle place donnée aux outils ? que fait-on après ? **Comment nourrir le plan d'exécution de la peine ?** Se posent ici les questions, parfaitement mises en lumière par nos collègues et par ce rapport, du développement du partenariat, de l'absence de programmes adaptés, du soutien aux programmes et aux initiatives existantes.

Pour le SNEPAP-FSU, il convient d'avancer, de s'extraire des postures et de construire sur les points forts de cette recherche, tout en explorant tous les champs d'un processus de suivi pris comme un ensemble.

Le SNEPAP-FSU s'oppose au déploiement à marche forcée d'un seul outil d'évaluation comme la tendance tendrait à le dessiner. Rien de pire pour bloquer toute progression sur ce sujet. Il demande le **lancement d'une expérimentation permettant le recours à des outils d'évaluation, sur la base des préconisations du rapport PREVA (2 à 3 outils, adaptation des outils, accompagnement etc).**

Cette expérimentation suppose le **respect de plusieurs étapes intermédiaires** : volontariat ou utilisation imposée, potentielle restriction au seul milieu ouvert ou extension à tous les services, nombre de services impliqués sur le territoire, recentrage autour de 2 ou 3 outils : un équilibre peut et doit être trouvé.

L'engagement du SNEPAP-FSU en soutien de cette démarche est conditionné comme suit :



♦ Il n'est pas question de se focaliser sur les seuls risques, et encore moins sur la base des seuls facteurs statiques. Le SNEPAP-FSU exige que les besoins, les facteurs de protection et la réceptivité de la personne soient aussi interrogés.

♦ Les outils d'évaluation viennent structurer, consolider, accompagner le jugement professionnel. Ils n'ont pas de place centrale et exclusive dans le processus d'évaluation et de prise en charge.

♦ Les outils d'évaluation ont vocation à favoriser la construction d'un plan d'intervention. Ils n'ont pas vocation à décider ou non d'une condamnation, ou d'un prononcé, ou non d'un aménagement de peine. Si une sensibilisation des interlocuteurs, au premier desquels les magistrats, est nécessaire, l'usage de ce type d'outils doit rester interne aux SPIP.

- ♦ L'administration doit se donner les **moyens humains et matériels d'accompagner cette démarche**, de même qu'elle doit se mettre en **capacité de l'évaluer**.
- ♦ Une réflexion sur la **déontologie des utilisateurs doit être engagée**.

Syndicat National de l'Ensemble des
Personnels de l'Administration
Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER
75013 PARIS
Tél : 06 07 52 94 25
06 43 17 25 05
06 95 06 46 68
Fax : 01.48.05.60.61

Messagerie : snepap@free.fr
Site Internet : <http://snepap.fsu.fr>
<https://twitter.com/snepap>



Dans un contexte sécuritaire, le risque de dévoiement de ce type d'outils est prégnant. Ces garanties sont indispensables.